





# MAIRIE DE LACENAS

A l'appui de cette demande en date du 30/03/2026, l'association a adressé à Madame le Maire un état financier détaillé des années passées 2024 et 2025 concernant ledit accueil.

Au regard de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions, que la commune peut légalement aider.

- La demande de subvention de l'AGLB étant arrivée après l'élaboration et le vote du budget 2026.
  - Le montant de la subvention alloué sera identique à celle provisionnée de 2025 soit 2453€.
- Il est demandé à l'AGLB :
  - de communiquer la prochaine demande de subvention en amont du budget 2027 ;
  - d'être très attentive aux dépenses de fonctionnement qui pour certains postes progressent de façon trop importante ;
  - de communiquer le budget prévisionnel 2026.

Le conseil municipal marque sa volonté de soutenir les familles de Lacenas qui font appel à l'AGLB tout en maîtrisant le budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la demande de subvention formulée par l'association « AGLB »
- **ALLOUE** la somme de 2453 € à l'association « AGLB »

### 3 - DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF DE LA CHAPELLE SAINT PAUL

#### **Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN**

Dans le cadre du projet de rénovation de la Chapelle SAINT-PAUL plusieurs sources de financements ont été étudiées afin de minimiser l'impact financier d'un tel projet pour la collectivité.

Au-delà des financements sollicités par les biais des demandes de subvention, un groupe constitué d'habitants de la commune s'est créé afin de trouver d'autres sources de financement notamment sous la forme de mécénat.

Toutefois, les commissions municipales ne pouvant être composées que de conseillers municipaux selon l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, ce groupe de bénévoles ne peut être associé à la Commission Culture et Patrimoine.

Cependant, le Conseil Municipal peut créer une commission extra-municipale sous forme de comité consultatif sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

À cet effet, Madame le Maire propose au Conseil de créer un comité consultatif, dont la présidence sera assurée par un membre du Conseil Municipal, permettant d'intégrer les différentes catégories d'habitants, pouvant ainsi participer à la préparation des décisions du Conseil Municipal.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal fixe la composition et la durée dudit comité sans pouvoir excéder la durée du mandat municipal en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** la création du comité consultatif ;
- **FIXE** la durée de ce comité à la durée du mandat soit 2026-2031 ;
- **FIXE** la composition du comité consultatif, sous la présidence de Catherine RABOURDIN, Maire telle que :
  - Madame Annie PONSARD
  - Monsieur Vincent GRIMM



# MAIRIE DE LACENAS

- Monsieur Lionel LARRIBAU

## 4 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

### **Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN**

Mme le Maire rappelle la délibération n° 2026-18 prise lors de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 concernant la désignation des membres des commissions communales. Lors de cette séance. Il a été omis une commission.

Madame la Maire propose la commission suivante et la désignation des membres à cette commission :

#### **Action sociale et solidarité**

Catherine RABOURDIN  
Véronique DUCROS  
Jean-François GRIZARD  
Isabelle PEUGEOT  
Guy SORBIEN  
Virginie VIVIER-MERLE  
Virginie BERNARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**ADOpte** la commission et la désignation des membres ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- PCS – Plan Communal de Sauvegarde. M. Laurent VILGICQUEL fait une présentation du PCS. Il précise que dans le cadre du nouveau mandat 2026-2031, il convient de mettre à jour la liste des membres des cellules et d'actualiser le document. Une réunion publique « présentation du PCS » sera organisée à la rentrée.
- Point financement tranche 1 et 2, Chapelle Saint Paul.
- Désignation des membres de la commission communal des Impôts Directs (CCID). Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'a l'issue des élections municipales. Le renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) doit avoir lieu. Cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Il convient de proposer une liste composée de 24 personnes pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants. La désignation sera faite par le Directeur régional des finances publiques.
- BP 2026 – Présentation des dotations 2026.
- Nomination administrateur au Conseil d'administration de l'association Appui & Vous.
- Autorisation envoi des convocations par mail.

Fin de la séance 21 h 00.

Prochain Conseil Municipal le 4 mai 2026 à 19 h.

#### **Secrétaire de séance**

Paula BIALKA

#### **Le Maire**

Catherine RABOURDIN



# MAIRIE DE LACENAS

*Procès-verbal publié sur le site de la mairie*

## LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2026

| NUMÉRO   | OBJET  | DECISION<br>DU<br>CONSEIL |
|----------|--|---------------------------|
| 2026-025 | APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026      | APPROUVE                  |
| 2025-026 | DEMANDE DE SUBVENTION AGLB – ASSOCIATION GENERATIONS LOISIRS BEAUJOLAIS ANNEE 2026 | APPROUVE                  |
| 2025-027 | DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EXTRA COMMUNALE DE LA CHAPELLE SAINT PAUL | APPROUVE                  |
| 2025-028 | DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE              | APPROUVE                  |

Catherine RABOURDIN  
*Maire*